



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par G. Bertrand-Mapataud
Tél. 05 55 44 19 41

Limoges, le 28 AVR. 2016

Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 26 avril 2016, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis défavorable à la demande de permis de construire n° 087 011 15 A 5847 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée en mairie de Bellac le 30 décembre 2015 par la SNC LIDL, dont le siège social est situé 35 rue Charles Péguy -BP 32- 67039 STRASBOURG, représentée par M. M. Laurent TOUSSAINT, responsable immobilier à la direction régionale Angoulême (ZA des Côteaux 3 16330 VARS), agissant en qualité de futur propriétaire-exploitant de la construction, en vue de procéder à la création d'un magasin à dominante alimentaire à l'enseigne LIDL d'une surface de vente de 1 420 m², dont l'implantation était prévue 9 avenue René Coty - 87300 Bellac. Ce projet devait être réalisé dans le cadre du transfert avec agrandissement du magasin actuel d'une surface de vente de 804 m², sis au lieu-dit « Les Couchets » à Bellac.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT